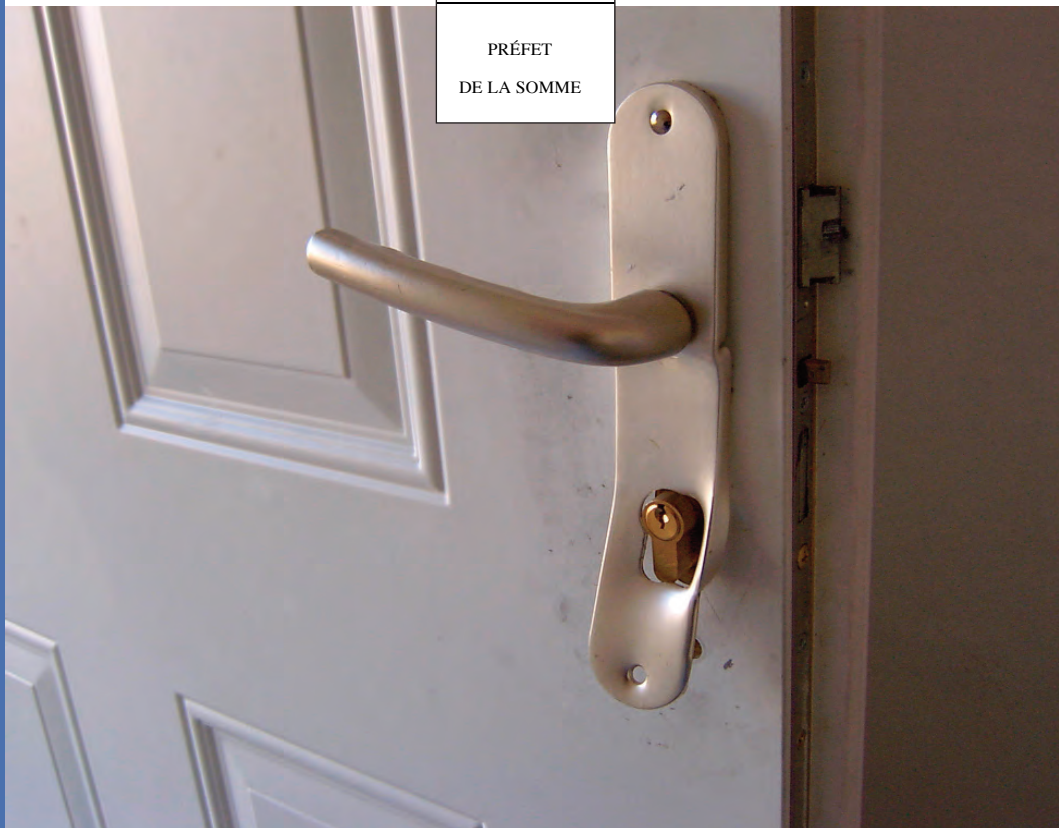




PRÉFET
DE LA SOMME



CAMBRIOLAGES

....soyez vigilants



Sommaire

Se prémunir toute l'année.....	3
Vous êtes chez vous.....	4
Vous êtes absent.....	5
Dispositif tranquillité absence	6
Vos voisins sont absents	7
Vous avez été victime d'un cambriolage	7
Où vous adressez	8

Se prémunir toute l'année

Les bons gestes

- Vérifiez la fiabilité des serrures et des verrous.
- Vous pouvez renforcer votre protection : installez une porte d'entrée avec serrure 3 points de sûreté, un judas et un entrebâilleur pour identifier votre visiteur.
- La présence d'un système de détection de présence lumineux, voire une alarme et/ou une vidéoprotection, peuvent compléter ce dispositif.
- Verrouillez portes et fenêtres en journée lorsque vous vous absentez, et la nuit, même si vous êtes dans votre habitation.
- De nuit, même en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Argent et valeurs

- Évitez de conserver de l'argent liquide chez vous.
- N'hésitez pas à tatouer/marker les objets de valeur.
- Réalisez des clichés photographiques de vos biens de valeur (mobilier, informatique, bijoux) et listez les numéros de série. Mettez-les en lieu sûr ainsi que vos chéquiers et cartes bancaires.
- Placez les objets très précieux dans un coffre.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, cartes de crédit et ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Évitez les cachettes comme la salle de bains et la chambre. Trouvez plutôt une cachette originale connue de vous seul.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés. Gardez-les dans un endroit discret.

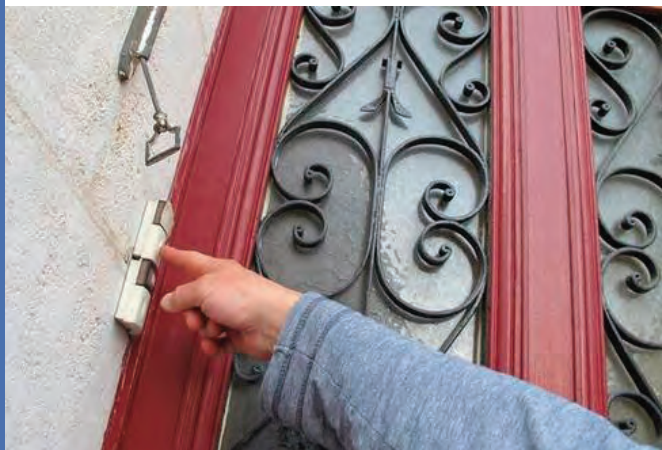
Home jacking : c'est quoi ?

- Un vol de véhicule commis après avoir subtilisé les clés de celui-ci dans l'habitation ou le commerce, en présence des habitants avec ou sans effraction.
- Ne laissez pas en évidence les clés de votre automobile, le sac à main, le téléphone portable dans l'entrée de votre habitation.

Vous êtes chez vous

Attention aux démarcheurs

- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- En cas de doute, et même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont votre interlocuteur se réclame.
- Méfiez-vous des démarcheurs ou quémandeurs, surtout s'ils sont en groupe, et des personnes proposant d'effectuer des travaux à domicile (élagage, nettoyage, peinture, récupération de métaux précieux...).



Signalez tout comportement suspect

- N'hésitez pas à signaler aux forces de l'ordre les comportements que vous jugez suspects et relevez les plaques d'immatriculation des véhicules.
- Soyez attentifs aux présences insistantes de personnes qui vous sont étrangères ou aux appels téléphoniques de personnes inconnues.

Vous êtes absent

- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux indiquant la durée de votre absence, ou transférez vos appels si vous le pouvez.
- Ne laissez pas de messages écrits signalant votre absence sur la porte d'entrée, même pour une courte durée.

Absence de courte durée

- Fermez les volets et verrouillez les portes.
- Pour créer l'illusion d'une présence, laissez éventuellement un fond sonore (la radio ou la télé par exemple).
- Ne cachez pas les clés à l'extérieur (paillason, pot de fleurs, boîte aux lettres). Déposez-les plutôt chez une personne de confiance.

Absence prolongée

- Fermez les volets et verrouillez-les. De temps en temps, faites-les ouvrir, si possible, par un voisin ou un proche.
- Ne laissez pas le courrier s'accumuler dans votre boîte aux lettres, demandez à un voisin ou à un proche de conserver votre courrier ou à la poste de le faire suivre.
- Rentez vos poubelles avant de partir ou faites les rentrer par un voisin ou un proche.



Dispositif tranquillité absence

Vous partez quelques jours (vacances, déplacement professionnel, hospitalisation...) : signalez votre absence aux services de police et de gendarmerie qui surveilleront gratuitement votre logement.

Il suffit de vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dont vous dépendez ou d'adresser un courrier mentionnant vos dates de congés, un numéro de téléphone où vous pouvez être joint et éventuellement le nom de la personne qui relève votre courrier.

Les policiers et gendarmes, selon le lieu où vous résidez, effectuent tous les jours, à des heures différentes, des tournées de surveillance. Ils vérifient les portes, volets et fenêtres et les abords de votre habitation et déposent un bordereau à chacun de leur passage.

Tranquillité seniors

Si vous vous sentez isolé, menacé ou inquiet, faites-vous connaître auprès de la police ou de la gendarmerie : des patrouilles seront organisées.



Policiers et gendarmes peuvent effectuer, tous les jours, des tournées de surveillance.

Vos voisins sont absents

- En cas d'absence de votre voisin, proposez-lui de prendre ses clés pour ouvrir ses volets et de relever son courrier pour éviter qu'il ne déborde de sa boîte aux lettres.
- Soyez attentifs aux logements de votre voisinage (fenêtres, portes, portails, garages...).
- Soyez attentifs aux véhicules inhabituels stationnés ou circulant dans votre rue.
- Assurez-vous que votre voisin a bien verrouillé ses volets et fenêtres.

Vous avez été victime d'un cambriolage

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la gendarmerie du lieu de l'infraction en utilisant un autre appareil téléphonique que le vôtre pour permettre aux enquêteurs d'identifier le dernier numéro appelé.

Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre : cela facilitera le travail de la police scientifique. Si pour des raisons particulières, les forces de l'ordre ne peuvent se déplacer immédiatement, vous devez mémoriser ce que vous avez déplacé, les endroits où vous vous êtes rendu et le signaler aux enquêteurs.

Avant l'arrivée des enquêteurs, interdisez l'accès des lieux à toute personne sauf cas de nécessité, afin de ne pas détruire traces et indices utiles au bon déroulement de l'enquête.



Numéros utiles

- Opposition chéquier : 08 92 68 32 08
- Opposition bancaire : 08 92 70 57 05

Téléphones portables volés :

- SFR : 10 23
- Orange : 0 800 100 740
- Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Pour le rendre totalement inutilisable
www.mobilevole-mobilebloque.fr

Où vous adresser

Les commissariats de police

Vous habitez Amiens, Boves, Cagny, Camon, Dreuil, Dury, Glisy, Longueau, Pont-de-Metz, Rivery, Saint-Fuscien, Saleux, Salouël, Saveuse

- **Commissariat central de police d'Amiens**
Hôtel de police

11 rue du Marché-Lanselles à Amiens
Tél. 03 22 71 53 00

- **Bureau de police Fiquet**

place Alphonse-Fiquet à Amiens
Tél. 03 22 22 31 90

- **Bureau de police du Pigeonnier**

rue Georges-Guynemer à Amiens
Tél. 03 22 66 34 00

- **Bureau de police Etouvie**

avenue de Bourgogne à Amiens
Tél. 03 22 69 24 70

- **Bureau de police Ferry**

250 chaussée Jules-Ferry à Amiens
Tél. 03 22 50 22 90

- **Bureau de police Salouël**

24 route de Normandie à Salouël
Tél. 03 22 33 24 40

Vous habitez Abbeville

- **Commissariat de police d'Abbeville**

36-38 rue Boucher-de-Perthes à Abbeville
Tél : 03 22 25 28 20

Les brigades de gendarmerie de la Somme

- Abbeville Tél. 03 22 24 29 90
- Acheux-en-Amienois Tél. 03 22 76 72 17
- Ailly-le-haut-clocher Tél. 03 22 19 33 17
- Ailly-sur-Noye Tél. 03 22 42 47 17
- Airaines Tél. 03 22 29 67 17
- Albert Tél. 03 22 64 13 17
- Ault Tél. 03 22 60 11 17
- Beauval Tél. 03 22 32 35 17
- Bernaville Tél. 03 22 32 32 17
- Bray-sur-Somme Tél. 03 22 74 49 17
- Chaulnes Tél. 03 22 86 30 17
- Conty Tél. 03 22 41 62 17
- Corbie Tél. 03 22 96 31 17
- Crécy-en-Ponthieu Tél. 03 22 23 77 17
- Doullens Tél. 03 22 77 02 64
- Flixecourt Tél. 03 22 39 45 17
- Friville-Escarbotin Tél. 03 22 61 63 17
- Gamaches Tél. 03 22 61 64 17
- Hallencourt Tél. 03 22 27 31 17
- Ham Tél. 03 22 98 34 17
- Hornoy-le-Bourg Tél. 03 22 90 36 17
- Montdidier Tél. 03 22 37 53 17
- Moreuil Tél. 03 22 22 51 17
- Nesle Tél. 03 22 94 47 17
- Nouvion-en-Ponthieu Tél. 03 22 23 15 17
- Oisemont Tél. 03 22 25 36 17
- Péronne Tél. 03 22 85 35 17
- Picquigny Tél. 03 22 39 40 17
- Poix-de-Picardie Tél. 03 22 90 38 17
- Roisel Tél. 03 22 86 45 17
- Rosières-en-Santerre Tél. 03 22 37 51 17
- Roye Tél. 03 22 87 73 17
- Rue Tél. 03 22 25 46 17
- Saint-Saulieu Tél. 03 22 42 40 17
- Saint-Valery-sur-Somme Tél. 03 22 60 12 17
- Villers-Bocage Tél. 03 22 93 57 17
- Villers-Bretonneux Tél. 03 22 96 38 17

Pour plus d'informations
www.somme.gouv.fr
www.interieur.gouv.fr